

DES RÉGIONS PLUS PROSPÈRES



Consultations prébudgétaires | 2007-2008

Québec 

DES RÉGIONS PLUS PROSPÈRES

Consultations prébudgétaires | 2007-2008

Finances

Québec 

DES RÉGIONS PLUS PROSPÈRES

Consultations prébudgétaires | 2007-2008

Dépôt légal — Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007

Janvier 2007

ISBN 978-2-550-48953-5

© Gouvernement du Québec, 2007

MESSAGE DU MINISTRE DES FINANCES

Depuis 2003, notre gouvernement agit afin d'aider l'économie québécoise à réaliser son plein potentiel. Ainsi, dans le cadre du *Budget 2006-2007*, nous nous sommes attaqués particulièrement au problème de la dette de l'État québécois.

Conscients de l'importance de cet enjeu, nous avons choisi d'en faire le thème des dernières consultations prébudgétaires. Cette démarche a porté des fruits; elle a donné lieu à la création du Fonds des générations, qui contribuera grandement à améliorer la situation du Québec.

Cette année, le gouvernement désire concentrer son action sur la prospérité de toutes les régions du Québec. Nous avons déjà posé des gestes en ce sens; grâce à notre action, les régions disposent aujourd'hui de leviers d'intervention importants et ont davantage de ressources pour assurer leur avenir et assumer le leadership qui leur revient.

Nous souhaitons poursuivre dans cette voie. C'est pourquoi le gouvernement lance ces consultations prébudgétaires sur le thème de la prospérité des régions, déterminé à ce que le prochain budget reflète les idées qui y auront été discutées.

Les défis auxquels font face les régions ne se posent pas de la même façon, ni avec la même intensité. Les régions ressources, les régions centrales ou encore les grandes villes font face à des dynamiques de développement très différentes qui nécessitent des moyens et des solutions différentes. En revanche, chaque région dispose d'atouts particuliers pour tirer son épingle du jeu, se développer et créer de la richesse. C'est pour répondre à cette réalité que le gouvernement a agi sur plusieurs fronts afin :

- de permettre aux régions de prendre en charge leur développement;
- de rendre disponibles aux régions les instruments économiques nécessaires à leur développement;
- de s'assurer que les régions bénéficient d'infrastructures publiques de qualité.

Concrètement, cela nous a permis, par exemple, de mettre sur pied les conférences régionales des élus (CRE) et les fonds d'intervention économique régionaux (FIER). Nous avons investi près de 1,4 milliard de dollars afin de soutenir les régions touchées par les difficultés de l'industrie forestière.

Nous avons également offert un crédit d'impôt spécial pour favoriser le retour de nos jeunes dans les régions. À ce jour, plus de 32 000 jeunes ont bénéficié de cette mesure pour retourner dans leur communauté d'appartenance. Nous avons lancé la nouvelle stratégie énergétique qui représente 25 milliards de dollars d'investissement dans les dix prochaines années pour l'hydroélectricité et 6 milliards d'investissement pour l'éolien, des projets qui créeront 70 000 emplois dans les régions du Québec.

Notre action a déjà contribué à l'amélioration de la situation économique comme en témoigne le taux de chômage, le plus faible depuis 1975.

Le travail, cependant, n'est pas terminé. Malgré un cadre financier serré, nous continuons à travailler avec nos partenaires régionaux et locaux afin de trouver les meilleurs moyens de favoriser une plus grande création de richesse dans toutes les régions. Je souhaite que le présent exercice de consultations prébudgétaires vous permette d'enrichir notre réflexion à cet égard et je fais ainsi appel à vos suggestions. Nous leur porterons une attention particulière et notre action s'en inspirera.



Michel Audet

Table des matières

MESSAGE DU MINISTRE DES FINANCES	I
INTRODUCTION	1
UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE FAVORISÉ PAR L'ACTION GOUVERNEMENTALE	3
L'économie du Québec se porte bien	4
L'action du gouvernement a contribué à la croissance économique	10
TOUTES LES RÉGIONS SUR LA VOIE DE LA PROSPÉRITÉ	15
Des régions qui prennent en main leur développement par une plus grande autonomie	16
Des régions qui disposent des instruments économiques nécessaires à leur développement	23
Des investissements majeurs dans les infrastructures publiques	38
Des gestes qui ont porté des fruits	42
CONCLUSION : IL FAUT ALLER PLUS LOIN	43
Questions pour les consultations	44

INTRODUCTION

Depuis 2003, le développement des régions du Québec est au cœur des préoccupations du gouvernement.

En effet, dès l'automne 2003, le gouvernement déposait à l'Assemblée nationale le projet de loi sur le ministère du Développement économique et régional qui donnait aux élus municipaux les moyens pour prendre en main le développement de leur région par la création des conférences régionales des élus (CRE) et le transfert des centres locaux de développement aux MRC.

À l'automne 2004, lors du Forum des générations, le premier ministre du Québec, M. Jean Charest, signait deux protocoles d'entente sur la décentralisation et la régionalisation : le premier avec la Fédération québécoise des municipalités et l'Union des municipalités du Québec et le second avec les présidents des CRE.

Depuis, le gouvernement n'a cessé de poser des gestes concrets pour favoriser le développement et l'autonomie des municipalités et des régions. À cet égard, rappelons la conclusion de l'Entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités—2007-2013 et l'adoption, à l'automne 2006, d'une nouvelle politique de la ruralité.

Le gouvernement s'est engagé à poursuivre dans cette voie en présentant, au printemps prochain, une nouvelle politique de développement des territoires.

Dans cette perspective, faire de la prospérité des régions l'axe majeur des consultations prébudgétaires permet d'offrir aux différents partenaires régionaux et locaux l'occasion de contribuer de façon particulière aux dernières étapes de réflexion du gouvernement.

Afin d'entamer les discussions sur des bases communes et de faire le point sur ce qui a été réalisé jusqu'à maintenant, le présent document :

- fait état des progrès réalisés sur le plan économique et des principales actions du gouvernement pour favoriser la croissance économique et la création de richesse;
- présente la vision du gouvernement pour assurer la prospérité de toutes les régions en exposant les gestes déjà posés, leurs résultats et leurs retombées pour l'avenir.

UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE FAVORISÉ PAR L'ACTION GOUVERNEMENTALE

Depuis bientôt quatre ans, le gouvernement du Québec a agi afin d'aider l'économie québécoise à réaliser son plein potentiel. L'action du gouvernement s'est concentrée autour d'une gestion rigoureuse et transparente des finances publiques, permettant d'investir dans les grandes priorités des Québécois que sont la santé et l'éducation, de l'allègement du fardeau fiscal des particuliers et des entreprises, de la réduction du poids de la dette, de l'amélioration des infrastructures et de mesures visant à stimuler l'investissement. Le gouvernement a agi pour favoriser la prospérité de tous les Québécois dans toutes les régions du Québec.

Aujourd'hui, l'économie du Québec se porte bien. L'action du gouvernement a en effet contribué à la croissance économique et le Québec est mieux armé pour faire face aux défis qui se dessinent.

Ces défis, nous les connaissons. Notre économie doit faire face à un environnement international concurrentiel et les pressions exercées sur les finances publiques nous imposent une vigilance de tous les instants.

Depuis 2003, de nombreux progrès ont été réalisés. Ces derniers ont notamment été reconnus par les marchés financiers. Même s'il reste encore beaucoup à faire, l'action du gouvernement permettra au Québec d'affronter les défis qui se présentent pour l'avenir dans les meilleures conditions.

L'économie du Québec se porte bien

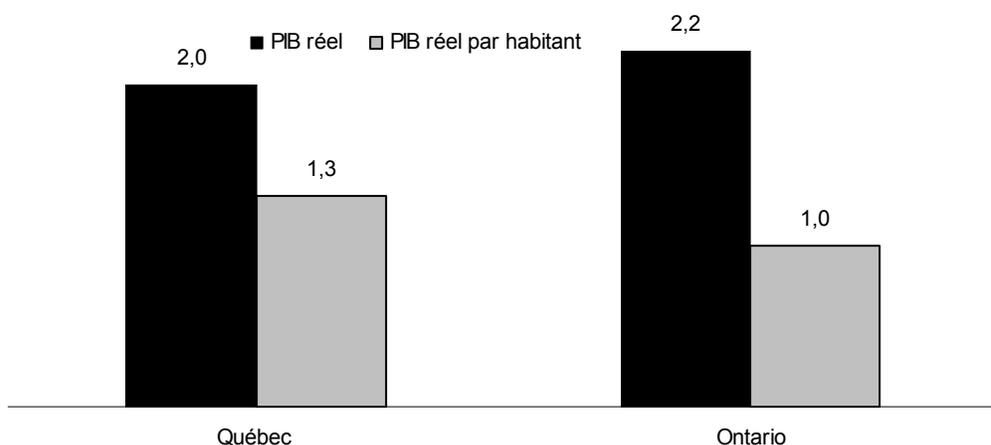
Depuis 2003, le Québec a connu une croissance économique intéressante. En fait, la croissance réelle de l'économie a été de 2,0 % par année en moyenne, soit une progression comparable à celle observée au cours des 20 dernières années.

- La croissance économique québécoise a été comparable à celle de l'Ontario. Elle a même été plus vigoureuse si l'on fait abstraction de la démographie plus favorable à la croissance économique dont bénéficie l'Ontario.

GRAPHIQUE 1

Performance économique au Québec comparable à l'Ontario

(évolution en pourcentage, moyenne 2003-2006*)



* Estimation.

Sources : Institut de la statistique du Québec et Statistique Canada.

Cette bonne performance de l'économie du Québec s'est réalisée malgré un contexte international difficile caractérisé par un prix du pétrole élevé, une appréciation rapide et importante du dollar canadien, un ralentissement de la demande américaine et le conflit commercial à propos du bois d'œuvre, ainsi que par une concurrence internationale de plus en plus forte.

Si l'économie du Québec se porte bien, c'est grâce à la bonne progression de la demande intérieure. En particulier, la demande des ménages et l'investissement des entreprises sont restés élevés depuis 2003, ce qui a soutenu l'emploi.

□ Un environnement international compétitif

Très ouvert sur le monde, le Québec, qui exporte plus de 50 % de sa production, fait présentement face à un contexte international difficile.

En particulier, entre 2002 et 2006, le dollar canadien s'est fortement apprécié, passant de 63,7 à 88,2 cents américains. Nos industries tournées vers le commerce extérieur ont donc perdu un avantage concurrentiel important et ont dû évoluer dans ce nouvel environnement devenu beaucoup plus compétitif.

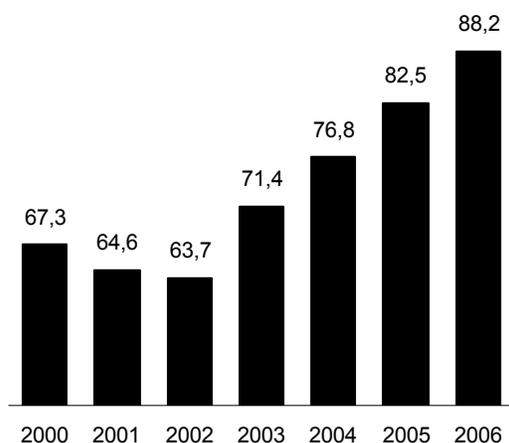
De plus, le Québec, comme toutes les autres économies industrialisées, doit s'ajuster depuis quelques années à la nouvelle donne internationale. D'une part, la mondialisation des marchés et la libéralisation des échanges se sont accélérées au cours des dernières années, entraînant une forte croissance du commerce international. D'autre part, la relocalisation de la production vers certaines régions du globe s'est poursuivie.

S'ajoute à cela l'émergence de nouvelles puissances économiques comme la Chine et l'Inde, dont les économies se caractérisent par l'accès à une main-d'œuvre à bon marché, et dont les entreprises concurrencent de plus en plus les entreprises québécoises tant au Québec que sur leurs marchés d'exportation, notamment sur le marché américain.

GRAPHIQUE 2

Forte hausse du dollar canadien depuis 2003

(en cents américains)

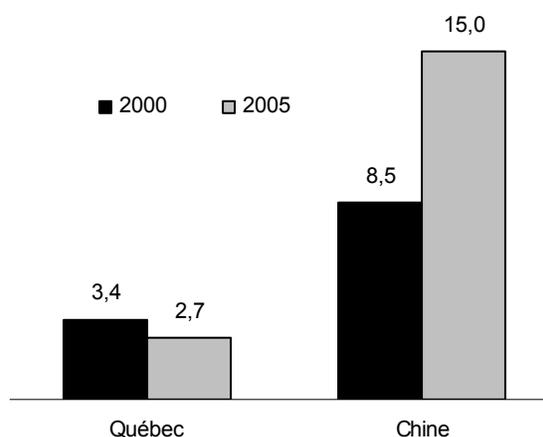


Source : Banque du Canada.

GRAPHIQUE 3

La présence de la Chine sur le marché américain a doublé depuis l'an 2000

(parts du marché américain pour le Québec et la Chine, en pourcentage)



Source : Organisation mondiale du commerce.

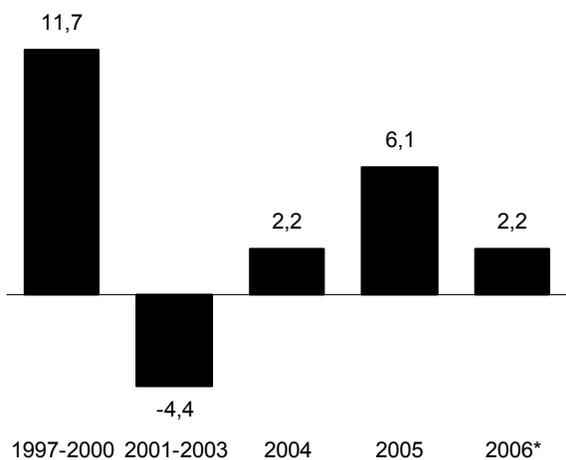
Alors que les exportations internationales de biens du Québec ont crû en moyenne de près de 12 % à la fin des années 1990, le contexte international difficile des dernières années a contribué à réduire des trois quarts cet accroissement.

Les exportations ont même reculé de 2001 à 2003 en raison principalement de l'éclatement de la bulle technologique, de la récession américaine et des événements tragiques du 11 septembre 2001. Depuis, malgré le contexte international difficile, les exportations ont repris une tendance à la hausse.

- Les exportations internationales de biens ont progressé de 3,5 % en moyenne depuis 2004.
- Cette progression des exportations s'est produite dans des secteurs à grande valeur ajoutée comme les machineries et le matériel de bureau.

GRAPHIQUE 4

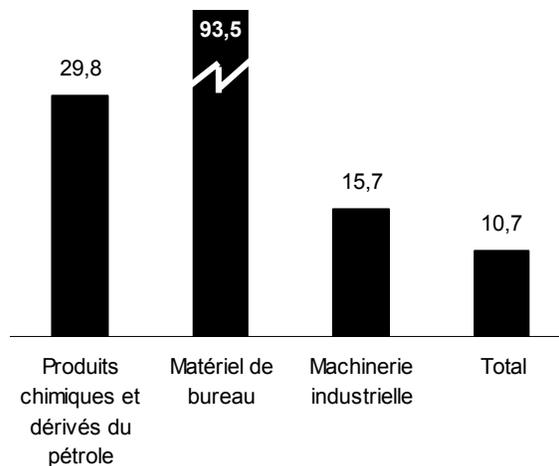
Les exportations internationales de biens
(croissance annuelle en pourcentage)



* Estimation.
Source : Institut de la statistique du Québec

GRAPHIQUE 5

Principaux produits exportés à valeur ajoutée
(variation cumulative en pourcentage, 2003-2006*)



* Estimation.
Source : Organisation mondiale du commerce.

□ Une demande intérieure vigoureuse

Malgré les difficultés du secteur extérieur, la demande des ménages est restée forte, ce qui confirme la vigueur de l'économie québécoise. À titre d'exemple, la croissance des dépenses de consommation a atteint 3,3 % en termes réels en 2005, une progression parmi les plus fortes des six dernières années.

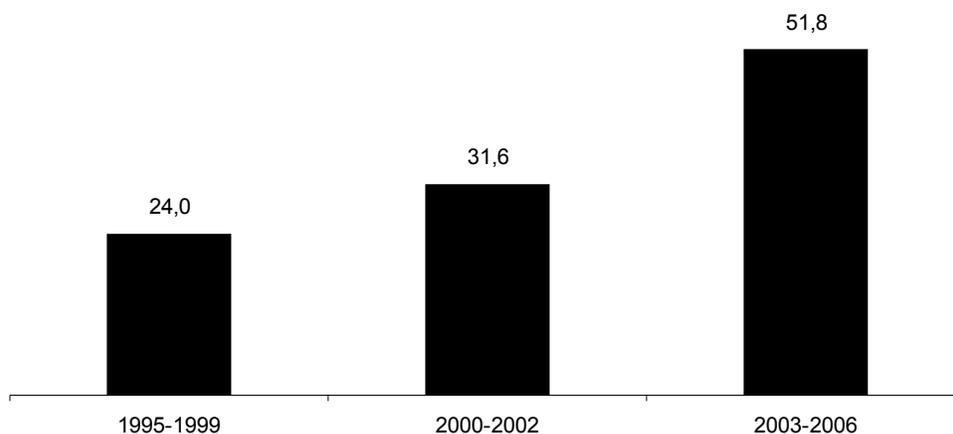
Cette croissance est notamment attribuable aux réductions d'impôt consenties par le gouvernement depuis trois ans. De plus, le versement, en 2007, de l'équité salariale par le gouvernement viendra encore favoriser la consommation des particuliers.

Par ailleurs, le nombre de nouvelles unités mises en chantier est resté élevé depuis quatre ans.

— En moyenne, depuis 2003, 51 800 unités ont été mises en chantier annuellement; il s'agit d'un niveau de loin supérieur à celui observé à la fin des années 1990, alors que moins de 24 000 unités étaient mises en chantier annuellement.

GRAPHIQUE 6

Mises en chantier (en milliers)



Sources : Institut de la statistique du Québec et Statistique Canada.

□ Des investissements non résidentiels en croissance

En outre, les entreprises québécoises ont profité d'un climat économique favorable pour accroître leurs investissements. La baisse de la taxe sur le capital octroyée par le gouvernement du Québec a favorisé ces investissements.

Aussi, les profits élevés et le dollar canadien fort qui favorise les achats de machines et matériel, dont les deux tiers sont importés, ont encouragé ces efforts.

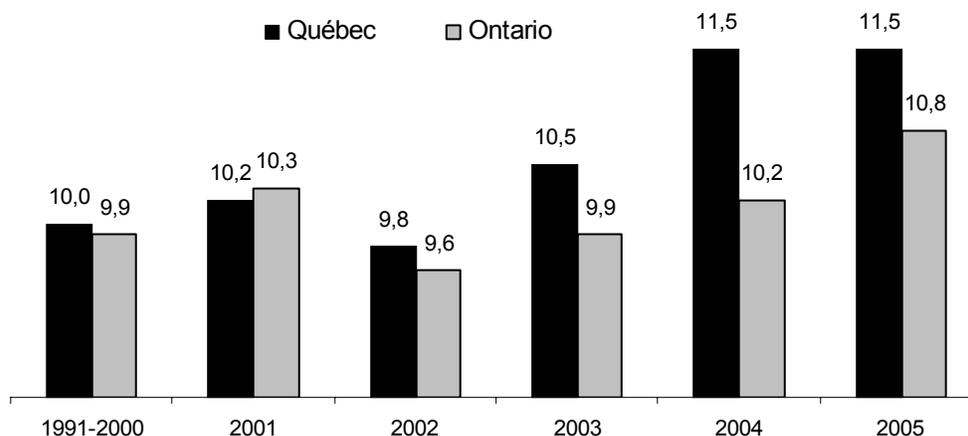
— De 2003 à 2005, l'investissement non résidentiel des entreprises s'est accru au total de 24,4 % au Québec, un taux légèrement supérieur à celui de l'Ontario (21,1 %).

— Depuis quatre ans, les entreprises ont accru leurs efforts d'investissement. En 2005, la part des investissements non résidentiels dans le PIB était en hausse de plus d'un point de pourcentage comparativement à 2002 (11,5 % en 2005 comparativement à 9,8 % en 2002). Il s'agit d'une part plus importante qu'en Ontario qui avait une part de 10,8 % en 2005 et de 9,6 % en 2002.

GRAPHIQUE 7

Investissements des entreprises

(en pourcentage du PIB, en dollars de 1997)



Sources : Institut de la statistique du Québec et Statistique Canada.

□ Un marché du travail dynamique

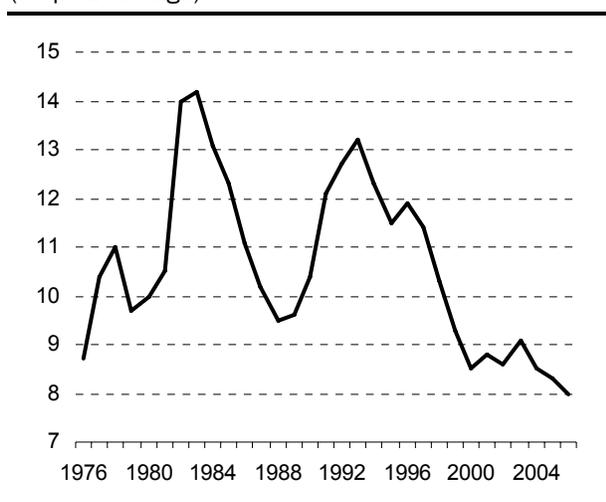
La croissance de l'emploi est aussi demeurée robuste malgré les pressions que connaissait le secteur manufacturier. Depuis janvier 2003, il s'est créé 168 200 emplois au Québec. Le taux de chômage a ainsi atteint 8,0 % en moyenne en 2006, le niveau le plus bas depuis plus de 30 ans.

— Le taux de chômage est même descendu à 7,5 % en décembre 2006.

En outre, jamais une aussi grande proportion de la population n'a détenu un emploi dans l'histoire du Québec. Pour la troisième année consécutive, le taux d'emploi excède 60 %, un record.

GRAPHIQUE 8

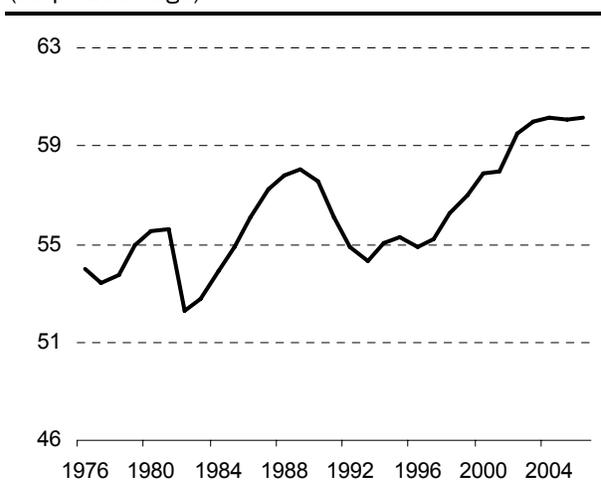
Taux de chômage au Québec (en pourcentage)



Source : Institut de la statistique du Québec.

GRAPHIQUE 9

Taux d'emploi au Québec (en pourcentage)



Source : Institut de la statistique du Québec.

L'action du gouvernement a contribué à la croissance économique

Si l'économie du Québec se porte bien, c'est grâce aux efforts des travailleurs et des entreprises. Ces efforts ont été soutenus par l'action du gouvernement.

Depuis 2003, l'action du gouvernement du Québec s'est organisée autour d'un certain nombre d'axes qui ont tous contribué à favoriser le développement de l'économie québécoise.

□ Rigueur budgétaire

Des finances publiques saines permettent de maintenir un fardeau fiscal compétitif et d'assurer la qualité et la pérennité des services publics. Elles sont un gage de stabilité pour les individus comme pour les entreprises et favorisent également la croissance économique.

Depuis avril 2003, si l'on exclut l'impact des pertes exceptionnelles encourues par la Société générale de financement du Québec (SGF) sous le gouvernement précédent et la nécessité de provisionner l'équité salariale, l'équilibre budgétaire a été maintenu.

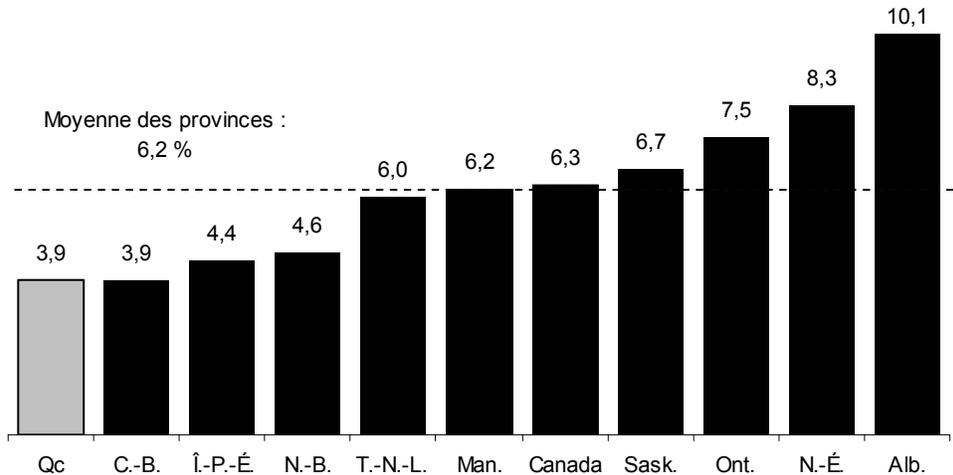
Le respect de l'équilibre budgétaire a été obtenu par une gestion rigoureuse des dépenses. Au cours des quatre dernières années, le Québec a connu, avec la Colombie-Britannique, la plus faible croissance des dépenses au Canada.

- De 2003-2004 à 2006-2007, le taux de croissance annuel moyen des dépenses de programmes au Québec a été de 3,9 %, alors que la moyenne des provinces canadiennes a atteint 6,2 %.
- La croissance annuelle moyenne des dépenses au Québec, au cours de la même période, s'est située en deçà de la croissance du PIB nominal (4,3 %).
 - En dépit de la croissance des investissements en santé et en éducation, les dépenses du gouvernement représentent actuellement 17,8 % du PIB, leur plus bas niveau en 35 ans. Ce niveau représente une baisse de 5,4 points de pourcentage par rapport au sommet de 1983-1984.

GRAPHIQUE 10

Croissance des dépenses de programmes entre 2003-2004 et 2006-2007

(en pourcentage)



Source : Ministère des Finances du Québec.

Cette gestion rigoureuse des dépenses a notamment permis au gouvernement d'investir dans les priorités des Québécois que sont la santé et l'éducation. En effet, entre 2003-2004 et 2006-2007, les dépenses de santé ont progressé de 5,5 % et celles de l'éducation, de 3,5 %.

Cette gestion rigoureuse repose également sur une gestion serrée des effectifs de la fonction publique et sur une diminution des coûts de fonctionnement de l'État. Ces mesures ont permis au gouvernement de faire des économies qui totalisent 1,1 milliard de dollars de 2004-2005 à 2006-2007.

Par ailleurs, le règlement du dossier de l'équité salariale s'est fait au profit de plus de 360 000 employés des secteurs public et parapublic. D'ailleurs, les personnes à l'emploi de la fonction publique ont reçu, sur leur première paie de l'année 2007, les premiers ajustements consécutifs au règlement du dossier de l'équité salariale. Ces montants font suite à l'entente signée avec les organisations syndicales en juin 2006. Cette entente a été conclue dix ans après l'adoption de la *Loi sur l'équité salariale*. Elle consacre l'égalité entre les hommes et les femmes.

Réduction du poids de la dette

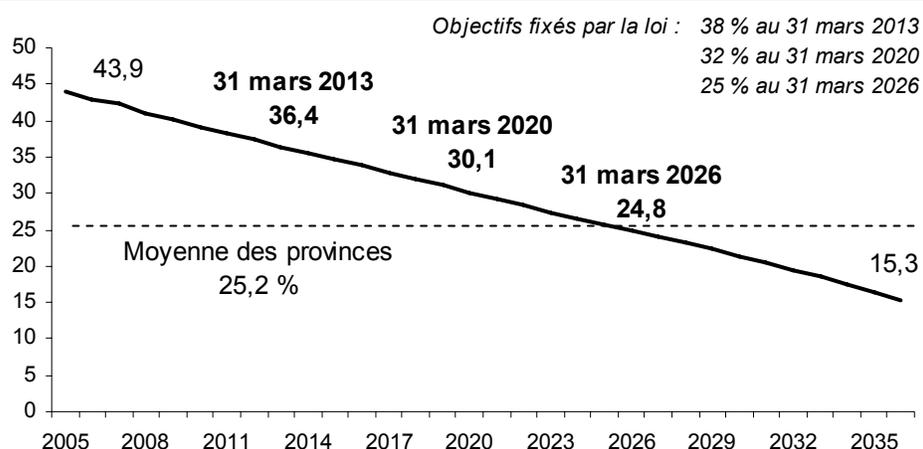
Le gouvernement se devait aussi de mettre fin à une situation qui faisait du Québec la province la plus endettée. S'attaquer au poids de la dette dans l'économie était devenu impératif, d'autant plus que celle-ci avait servi dans le passé à financer en grande partie des dépenses courantes. C'est ainsi que, lors du dernier budget, le ministre des Finances a annoncé la mise en place du Fonds des générations.

Exclusivement dédié au remboursement de la dette, le Fonds des générations est alimenté par des sources de revenus spécifiques dont la mise en place n'a pas entraîné une hausse du fardeau fiscal des contribuables. La création du Fonds des générations ramènera le poids de la dette à moins de 25 % du PIB au 31 mars 2026.

- Compte tenu de la mise de fonds additionnelle de 500 millions de dollars, annoncée en octobre dernier à la suite de la vente de la participation d'Hydro-Québec dans Transelec Chile, ce sont plus de 32 milliards de dollars qui auront été accumulés dans le Fonds des générations au 31 mars 2026.

GRAPHIQUE 11

Le Fonds des générations permettra une réduction importante du poids de la dette
(en pourcentage)



Source : Ministère des Finances du Québec.

□ Allègement du fardeau fiscal des particuliers et des entreprises

L'allègement du fardeau fiscal des particuliers favorise la croissance économique. En effet, un fardeau fiscal compétitif :

- augmente l'incitation au travail et favorise la rétention de personnes qualifiées;
- stimule l'épargne et, par conséquent, l'investissement;
- encourage les gens à se former.

Rendre le fardeau fiscal plus compétitif permet également de hausser le revenu disponible des ménages.

Depuis 2003, le fardeau fiscal des particuliers au Québec a été réduit de 3,1 milliards de dollars, dont un allégement fiscal de 808 millions de dollars depuis le 1^{er} janvier 2007. L'écart de fardeau fiscal du Québec avec la moyenne canadienne aura chuté de plus de la moitié à l'impôt sur le revenu des particuliers cette année.

- En 2003, l'écart moyen de fardeau fiscal avec les autres provinces était de 2,2 milliards de dollars.
- En 2007, l'écart passera à 980 millions de dollars, soit une baisse de 55 %. Le contribuable québécois ne paiera donc plus que 269 \$ d'impôt de plus en moyenne que les contribuables des autres provinces.

TABLEAU 1

Impôt des particuliers – écart de fardeau fiscal entre le Québec et les autres provinces en appliquant la structure de taxation des autres provinces au Québec⁽¹⁾

	2003		2007 ⁽²⁾	
	(millions \$)	(\$ par contribuable)	(millions \$)	(\$ par contribuable)
ÉCART QUÉBEC – AUTRES PROVINCES⁽³⁾				
Ontario	5 627	1 545	3 502	962
Alberta	4 433	1 217	3 303	907
Colombie-Britannique	3 538	972	3 184	874
Saskatchewan	2 234	613	1 292	355
Nouveau-Brunswick	1 526	419	462	127
Manitoba	937	257	54	15
Nouvelle-Écosse	689	189	– 338	– 93
Île-du-Prince-Édouard	1 099	302	– 425	– 117
Terre-Neuve-et-Labrador	– 677	– 186	– 2 218	– 609
ÉCART MOYEN	2 156	592	980	269

(1) Incluant les contributions-santé et les mesures d'aide aux familles (par exemple, les allocations familiales et les crédits d'impôt remboursables).

(2) Incluant les mesures du *Budget 2006-2007* du Québec et celles des budgets présentés par les autres provinces en date du 10 mars 2006, soit la Colombie-Britannique et le Manitoba.

(3) L'abattement du Québec de 16,5 % est retranché de l'écart de fardeau fiscal.

Source : Ministère des Finances du Québec.

Tout en maintenant l'équilibre budgétaire, l'objectif du gouvernement est toujours de faire en sorte que le fardeau fiscal des Québécois rejoigne la moyenne canadienne.

Des efforts importants ont aussi été consacrés pour améliorer l'efficacité et la compétitivité du régime fiscal des sociétés et ainsi favoriser l'investissement et la création d'emplois. Les mesures instaurées permettront de réduire, à terme, le fardeau fiscal des entreprises de près de 500 millions de dollars annuellement.

- La réduction de plus de 50 % de la taxe sur le capital d'ici 2009 la ramènera à un niveau plus concurrentiel par rapport aux autres provinces canadiennes.
- La mise en place d'un nouveau crédit de taxe sur le capital de 5 % de la valeur des nouveaux investissements en matériel de fabrication et de transformation stimulera les investissements et la productivité des entreprises.
- Le gouvernement reconnaît aussi l'importance d'une fiscalité préférentielle pour les PME :
 - en réduisant le taux d'imposition de ces entreprises à 8 % pour les premiers 400 000 \$ de revenu imposable;
 - en augmentant le seuil d'exemption de la taxe sur le capital à 1 million de dollars, permettant ainsi d'exempter de cette taxe plus de 75 % des entreprises.

□ Des progrès reconnus par les marchés financiers

L'action du gouvernement et, notamment, la poursuite des efforts de rigueur et le maintien de l'équilibre budgétaire ont été reconnus par les marchés financiers.

Moody's et DBRS ont haussé la cote de crédit du Québec. Pour Moody's, celle-ci est passée de A1 à Aa3 en juin 2006 et de Aa3 à Aa2 en novembre dernier. Pour DBRS, la cote de crédit du Québec est passée de A à A (high) en juin 2006.

La décision de Moody's était notamment basée sur l'amélioration de la situation financière du gouvernement, sa gestion rigoureuse des dépenses publiques et la création du Fonds des générations. Par ailleurs, l'agence new-yorkaise a également pris en considération la taille et la diversification de l'économie québécoise.

Le rehaussement de la cote de crédit pourrait permettre au Québec de réaliser des économies de 50 millions de dollars par année.

TOUTES LES RÉGIONS SUR LA VOIE DE LA PROSPÉRITÉ

Le Québec devra, dans les prochaines années, continuer à soutenir le développement des régions pour que l'ensemble du Québec s'enrichisse et profite d'une prospérité accrue.

Les régions du Québec disposent d'un potentiel de développement important et diversifié. Leur principal défi est d'exploiter au maximum ce potentiel.

Afin de relever le défi de la prospérité pour l'ensemble des régions, le gouvernement s'est fixé trois grands objectifs :

1. Permettre aux régions de prendre en charge leur développement par une plus grande autonomie.
 - Cette prise en charge conduit à une plus grande mobilisation des intervenants régionaux dans le développement de projets structurants pour leur milieu et à un meilleur contrôle de leur avenir économique.
2. Rendre disponibles aux régions les instruments économiques nécessaires à leur développement.
 - Chaque région du Québec possède des atouts qu'il faut mettre en valeur. Pour y arriver, le gouvernement est convaincu qu'il faut donner à toutes les régions les moyens de développer leur potentiel économique.
3. S'assurer que l'ensemble des régions bénéficient d'infrastructures publiques de qualité pour favoriser leur prospérité.
 - Les infrastructures de transport facilitent les échanges commerciaux entre les régions du Québec et entre le Québec et ses partenaires commerciaux. Les infrastructures municipales représentent un facteur important de localisation des entreprises. Quant aux infrastructures de santé et d'éducation, elles contribuent à la productivité des travailleurs et à la compétitivité de l'économie.

Des régions qui prennent en main leur développement par une plus grande autonomie

Le gouvernement a posé des gestes concrets pour favoriser l'autonomie des régions et leur développement, notamment par :

- la création et le financement des conférences régionales des élus (CRE);
- le transfert aux MRC de la responsabilité des centres locaux de développement (CLD);
- l'Entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités – 2007 - 2013;
- l'annonce de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014;
- la régionalisation des services gouvernementaux et leur adaptation aux réalités socioéconomiques des régions.

□ La création et le financement des conférences régionales des élus

Avec la création et le financement des conférences régionales des élus (CRE), le gouvernement a fait un effort sans précédent pour permettre aux régions de prendre elles-mêmes les décisions les plus favorables à leur développement.

Étant composées majoritairement d'élus, les CRE reflètent la volonté du gouvernement de favoriser une meilleure coordination des structures démocratiques locales et régionales.

Ces nouvelles instances de concertation et de planification ont le mandat :

- d'évaluer les organismes de planification et de développement aux paliers local et régional dont le financement provient en tout ou en partie du gouvernement;
- de favoriser la concertation des partenaires régionaux et de donner, le cas échéant, des avis au ministre sur le développement de leur région;
- d'élaborer et de mettre en œuvre un plan quinquennal de développement pour leur région en tenant compte en priorité de la participation des jeunes et des femmes à la vie démocratique;
- de conclure des ententes spécifiques avec le gouvernement, ou un de ses ministères ou organismes, pour la mise en œuvre du plan quinquennal de développement.

À ce titre, les CRE constituent l'interlocuteur privilégié du gouvernement en matière de développement régional pour le territoire qu'elles représentent.

Le gouvernement du Québec assure le financement des activités des CRE au moyen du Fonds de développement régional (FDR) qui est doté d'une enveloppe de près de 40 millions de dollars pour les années 2007-2008 et 2008-2009.

❑ Le transfert aux MRC de la responsabilité des centres locaux de développement

Le gouvernement a également transféré aux MRC certaines responsabilités en matière de développement local et de soutien à l'entrepreneuriat, dont la responsabilité des centres locaux de développement (CLD).

Plus concrètement, les MRC confient aux CLD l'exercice de leur compétence en matière de développement local et de soutien à l'entrepreneuriat sur leur territoire, en leur permettant notamment :

- d'offrir l'ensemble des services de première ligne aux entreprises;
- d'élaborer un plan d'action local pour l'économie et l'emploi, en tenant compte notamment du plan quinquennal de développement établi par la CRE de son territoire et du schéma métropolitain d'aménagement et de développement de la MRC;
- d'élaborer, en tenant compte des orientations, stratégies et objectifs nationaux et régionaux, une stratégie en matière de développement de l'entrepreneuriat;
- d'agir en tant qu'organisme consultatif auprès du centre local d'emploi (CLE) de son territoire.

Pour assurer leur fonctionnement, les CLD disposent d'une contribution gouvernementale de 60 millions de dollars en 2007-2008 pour soutenir le développement économique, et ce, en fonction des priorités locales et régionales.

De plus, afin d'appuyer davantage la mission des CLD, le gouvernement a annoncé deux mesures importantes à l'égard des fonds locaux d'investissement (FLI), le principal outil d'intervention en entreprises dont disposent les CLD, soit :

- un ajout de 45 millions de dollars sur trois ans, portant l'enveloppe de prêts servant à la capitalisation des FLI à 171 millions de dollars;
- le report de 5 ans, soit jusqu'au 1^{er} juin 2010, du début de la période de remboursement des prêts consentis pour la capitalisation des FLI permettant ainsi aux CLD d'effectuer davantage d'interventions auprès des PME situées dans toutes les régions du Québec.

❑ L'Entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités – 2007-2013

L'Entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités – 2007-2013, intervenue le 27 avril 2006, assurera une plus grande stabilité financière aux municipalités grâce, notamment, au remboursement graduel de la TVQ payée par les municipalités ainsi qu'à une bonification importante du programme de péréquation qui vient en aide aux municipalités moins fortunées.

Axée sur des principes d'équité, de transparence et de responsabilité, cette entente assure aux municipalités la pérennité de sources de revenus prévisibles et structurantes. Elle a de plus pour principal objectif de donner aux municipalités les moyens financiers d'offrir à leur population des services publics de qualité tout en maintenant le fardeau fiscal des citoyens au plus bas niveau.

La conclusion de cette entente procurera aux municipalités du Québec une somme totale de 3,8 milliards de dollars entre les années 2007 et 2013. Ainsi, les municipalités disposeront de sommes qui iront croissant de façon à assurer à terme des sources de revenus importantes et récurrentes.

TABLEAU 2

Cadre financier de l'Entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités – 2007-2013

(en millions de dollars)

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Total
Nouvelle entente	406,6	435,0	475,0	520,0	570,0	655,0	747,0	3 808,6

□ La Politique nationale de la ruralité

Lancée le 7 décembre 2006 et dotée d'une enveloppe budgétaire de 280 millions de dollars, la Politique nationale de la ruralité 2007-2014 assurera le développement des communautés rurales et l'occupation dynamique du territoire en misant sur leurs particularités ainsi que sur leur capacité d'initiatives.

La stratégie retient la MRC comme territoire d'intervention et de prise de décision. Elle renferme une clause de modulation des politiques et des programmes gouvernementaux afin de tenir compte des spécificités des territoires ruraux lors de l'élaboration de politiques et de programmes par le gouvernement. Cette politique bénéficiera entre autres au milieu agricole, très présent au sein des communautés rurales. Ce milieu pourra notamment se prévaloir de l'aide financière prévue dans cette politique pour stimuler le développement de produits de spécialité en milieu rural.

TABLEAU 3

Politique nationale de la ruralité – 2007-2014

Impacts financiers cumulatifs

(en millions de dollars)

	Montants (2007-2008 à 2013-2014)
Signature des pactes ruraux de deuxième génération	213,0
Ajout de 32 agents de développement rural	25,3
Mise sur pied des laboratoires ruraux (expériences de développement)	15,5
Création du Fonds d'initiatives pour l'avenir rural (initiatives pour appuyer le développement rural de demain)	8,6
Aide financière pour stimuler le développement de produits originaux en milieu rural (diversification économique)	12,0
Soutien à l'action de Solidarité rurale du Québec (instance conseil du gouvernement)	5,6
TOTAL	280,0

□ La régionalisation et l'adaptation des services gouvernementaux

En rapprochant les services gouvernementaux des régions et en modulant les normes des programmes gouvernementaux selon les réalités régionales, l'action gouvernementale est plus efficace et les intervenants régionaux disposent d'une plus grande marge de manœuvre pour assurer un meilleur développement de leur milieu.

C'est dans ce contexte que le gouvernement a entrepris, en collaboration avec les conférences régionales des élus (CRE), une vaste opération visant :

- la régionalisation de certains services gouvernementaux;
- l'adaptation des programmes gouvernementaux aux réalités socio-économiques régionales.

■ La régionalisation de certains services gouvernementaux

Le gouvernement a choisi de localiser en régions différents services afin de rapprocher la prise de décision des milieux concernés ou encore de contribuer à la vitalité des régions. Il s'agit notamment :

- du bureau du Forestier en chef à Roberval au Saguenay-Lac-Saint-Jean;
- du bureau de l'exploitation géologique, ainsi que du siège social de la Société québécoise d'exploration minière à Val-d'Or, en Abitibi-Témiscamingue;
- du centre d'appels de la CSST à Caplan, en Gaspésie;
- du centre de service à la clientèle du Régime québécois d'assurance parentale à Rouyn-Noranda, en Abitibi-Témiscamingue;
- de deux facultés de médecine, à Trois-Rivières et dans la ville de Saguenay, qui sont des facultés satellites respectivement de l'Université de Montréal et de l'Université de Sherbrooke.

Aussi, Investissement Québec a accru sa présence régionale. Elle est présente dans 16 centres d'affaires répartis sur l'ensemble du territoire québécois. Cette décentralisation des activités lui permet d'approuver et de gérer en régions 92 % des interventions dans la programmation régulière de la société.

■ **L'adaptation des services gouvernementaux aux réalités socioéconomiques des régions**

Au cours de la dernière année, les CRE ont soumis au gouvernement 733 propositions d'adaptation des normes et des programmes gouvernementaux aux réalités régionales.

De ces propositions, le gouvernement a réglé à ce jour plus de 500 mesures d'adaptation, pour la majorité très concrètes. Par exemple :

- l'octroi de nouveaux pouvoirs aux municipalités locales en matière de développement économique (Loi sur les compétences municipales) et aux MRC et municipalités locales en matière d'exploitation d'une entreprise de production d'électricité, au moyen de l'énergie éolienne ou d'une centrale hydroélectrique;
- la modulation de l'appui financier de La Financière agricole à la relève pour les exploitations à temps partagé;
- les modifications apportées au Règlement sur la qualité de l'eau potable afin d'ajuster l'échéance pour la mise aux normes des installations et équipements;
- le remplacement du Programme Impact-PME par un nouveau programme d'application beaucoup plus souple, le Programme d'aide aux entreprises (PAE).

Par ailleurs, les discussions se poursuivent sur les autres propositions d'adaptation soumises avec les CRE.

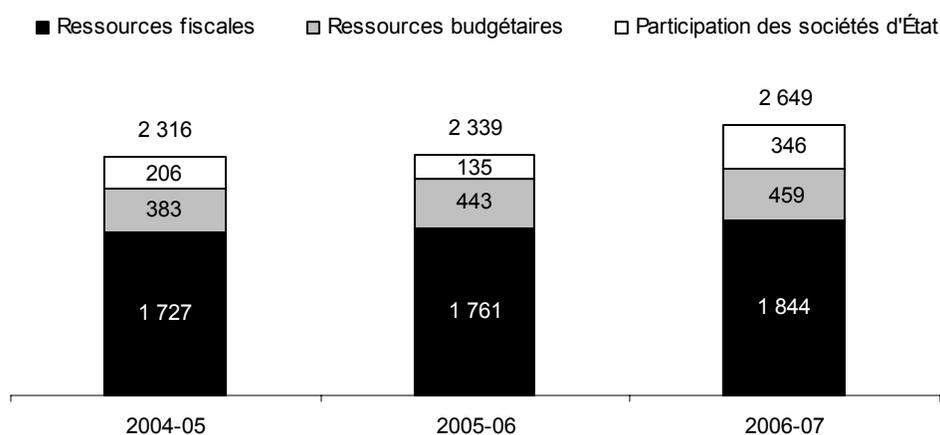
Des régions qui disposent des instruments économiques nécessaires à leur développement

Aux fins de soutenir le développement économique de l'ensemble des régions, le gouvernement met à leur disposition des instruments économiques qui totalisent 2,6 milliards de dollars en 2006-2007.

GRAPHIQUE 12

Soutien au développement économique – 2004-2005 à 2006-2007

(en millions de dollars)



Source : Ministère des Finances du Québec.

Conformément à la volonté du gouvernement de laisser une plus grande place à l'initiative privée en matière de développement économique, l'intervention économique a été revue en profondeur afin de dégager les priorités et de la rendre plus efficace. Ce soutien vise notamment l'investissement, la recherche et développement ainsi que le développement des régions.

TABLEAU 4

Soutien au développement économique selon l'axe d'intervention

2006-2007

(en millions de dollars)

	Montant
Investissement	1 039
Recherche et développement	922
Aide à la diversification	250
Capitalisation des entreprises	188
Culture	179
Autres	71
TOTAL	2 649

Source : Ministère des Finances du Québec.

Par ailleurs, des écarts de développement économique sont observés dans les régions ressources par rapport aux autres régions du Québec.

Pour cette raison, le gouvernement accorde un soutien particulier à ces régions de manière à accélérer leur développement. En 2005, ce soutien s'élevait à 98 millions de dollars.

TABLEAU 5

Mesures fiscales en faveur des régions ressources – 2005

(en millions de dollars)

	Montant
Crédit d'impôt pour les activités de transformation	51
Crédit d'impôt pour la Vallée de l'aluminium	5
Crédit d'impôt pour la Gaspésie et certaines régions maritimes du Québec	6
Congé fiscal pour les PME manufacturières	36
TOTAL	98

Source : Ministère des Finances du Québec.

Les trois crédits d'impôt remboursables en faveur des régions ressources devraient prendre fin le 31 décembre 2009. Le congé fiscal pour les PME manufacturières se terminera quant à lui le 31 décembre 2010.

Le gouvernement a été sensibilisé par certains intervenants régionaux au fait que ces mesures peuvent causer une concurrence interrégionale non souhaitable, particulièrement à l'égard des activités d'installation.

Lors du dernier discours sur le budget, le gouvernement a donc ajusté les trois crédits d'impôt afin d'exclure l'installation des activités admissibles à l'aide fiscale, peu importe l'endroit au Québec.

Le gouvernement continue d'examiner l'ensemble de la situation afin de s'assurer que le soutien soit adapté aux besoins de l'ensemble des régions et que la concurrence interrégionale soit minimisée.

Par ailleurs, le gouvernement entend poursuivre son intervention économique par une approche qui vise toutes les régions du Québec, et ce, tant dans les régions ressources et certains territoires en difficulté où des écarts de richesse persistent que dans les autres régions qui ont également des défis à relever au plan économique.

❑ Amélioration de l'intervention économique en faveur des régions

La révision du soutien gouvernemental et les nouvelles priorités du gouvernement se sont traduites, au cours des dernières années, en les initiatives suivantes :

- l'amélioration du financement des entreprises;
- un soutien accru à l'innovation;
- l'accélération du développement énergétique du Québec;
- la lutte aux changements climatiques;
- un appui à l'essor économique de la métropole et de la capitale nationale;
- un appui aux jeunes et au développement de la culture entrepreneuriale;
- un appui au développement et à la diversification des régions et territoires en difficulté.

❑ Amélioration du financement des entreprises

Le dynamisme des entreprises établies dans les régions doit trouver écho lorsqu'il est temps d'appuyer concrètement leurs initiatives et leurs projets. À cet égard, la place de l'État dans le capital de risque a été modifiée de façon à ce que le secteur privé augmente sa présence, notamment les investisseurs étrangers. Depuis 2003, le gouvernement agit davantage comme levier pour favoriser l'investissement privé plutôt que d'assumer les risques et le rôle du secteur privé.

Cette approche de partenariat donne des résultats très encourageants. Le Québec est aujourd'hui très dynamique en matière de capital de risque.

- Près de la moitié du capital de risque disponible au Canada provient de fonds gérés au Québec.
- Au cours des derniers mois, le Québec a bénéficié de l'arrivée de plusieurs fonds privés et étrangers, ce qui s'est reflété dans les activités d'investissement de ces fonds.
- D'ailleurs, la part des fonds étrangers dans les investissements en capital de risque au Québec est estimée à 23 % pour les trois premiers trimestres de l'année 2006. La participation de ces fonds s'est ainsi accrue de plus de 200 % depuis 2002.

Pour s'assurer que la nouvelle vigueur du capital de risque québécois bénéficie également aux entreprises en régions, le gouvernement a mis à leur disposition des moyens financiers très importants. Avec la mise en place du Fonds d'intervention économique régional (FIER), dont les contributions des partenaires privés et du gouvernement dépassent à ce jour 750 millions de dollars, et l'ajout de 45 millions de dollars dans les fonds locaux d'investissement (FLI), le gouvernement facilite l'accès au financement des projets d'entreprise en régions.

■ Les FIER

La création du programme FIER a permis d'augmenter les capitaux de risque disponibles pour la création et le développement d'entreprises innovantes dans toutes les régions du Québec.

Encouragés par l'effet de levier associé à leur participation, les partenaires privés ont répondu à l'invitation du gouvernement en créant 45 fonds d'investissement de capital de risque pour l'ensemble des régions administratives du Québec.

Les volets régionaux du FIER, soit le FIER-Régions et le FONDS-SOUTIEN, sont dotés d'une capitalisation de 304 millions de dollars et comptent actuellement 39 fonds accrédités et/ou clôturés.

Trente de ces fonds comptent 205 millions de dollars qui sont exclusivement destinés à soutenir le développement et la croissance d'entreprises situées en régions, à l'extérieur des grands centres urbains.

De plus, 6 fonds spécialisés ont été créés dans le volet FIER Partenaires, pour une capitalisation totale de 453 millions de dollars. Ces fonds seront en mesure de soutenir des entreprises innovantes dans toutes les régions du Québec.

— Par exemple, le fonds Go Capital, dédié à la création et au démarrage d'entreprises du secteur des technologies, est doté d'une capitalisation globale de 100 millions de dollars incluant la participation de 50 millions de dollars de la Banque de développement du Canada.

TABLEAU 6

FIER – Fonds accrédités et/ou clôturés

(en millions de dollars)

	Nombre de fonds	Contribution gouvernementale	Capitalisation
FIER-Régions	27	179	268
FONDS-SOUTIEN	12	24	36
Sous-total fonds régionaux	39	203	304
FIER Partenaires	6	85 ⁽¹⁾	453
TOTAL	45	288	757

(1) Incluant 42,5 millions de dollars des fonds fiscalisés.

Source : Investissement Québec.

Autres actions du gouvernement à l'égard du capital de risque

Recentrage des missions de la Société générale de financement du Québec et d'Investissement Québec.

Pour les fonds fiscalisés, deux initiatives importantes ont été prises pour qu'ils soient mieux en mesure de soutenir la croissance des entreprises de toutes les régions du Québec :

- de nouvelles catégories d'investissements dans des fonds locaux et étrangers de capital de risque ont été rendues admissibles pour permettre d'accroître le nombre de fonds d'investissement en capital de risque dans toutes les régions du Québec et les partenariats avec des investisseurs privés, notamment des étrangers;
- la taille des entreprises admissibles à la norme d'investissement du Fonds de solidarité FTQ, de Fondation et de Capital régional et coopératif Desjardins a été augmentée à 100 millions de dollars d'actif ou 50 millions de dollars d'avoir net afin d'encourager la croissance et l'expansion des entreprises québécoises.

Privatisation de la Société Innovatech du Grand Montréal et transformation de la Société Innovatech Régions ressources en une société de capital mixte public-privé.

À ces initiatives s'ajoute la mise en place d'Actions-croissance PME qui vise à stimuler et à faciliter le financement public des PME québécoises.

■ Appui aux grands projets économiques

Le gouvernement a également accordé un appui financier à plusieurs grands projets de développement économique dans l'ensemble des régions.

Le gouvernement participe à plusieurs grands projets économiques

- Développement de projets hydroélectriques dans le Nord-du-Québec, en Mauricie et au Saguenay–Lac-Saint-Jean, notamment le projet hydroélectrique Eastmain 1-A / dérivation Rupert / La Sarcelle pour près de 5 milliards de dollars
- Investissement de 2,1 milliards de dollars d'Alcan au Saguenay–Lac-Saint-Jean
- Croissance de TELUS Québec à Rimouski
- Usine de brasque d'Alcan au Saguenay
- Projet Le Massif dans Charlevoix
- Parcs éoliens au Bas-Saint-Laurent, en Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine et sur la Côte-Nord
- Plusieurs projets de développement minier en Abitibi et dans le Nord-du-Québec
- Phases III et IV du développement du Mont-Tremblant dans les Laurentides
- Implantation d'une usine d'éthanol et modernisation de QIT-Fer et Titane en Montérégie
- Expansion du secteur des jeux vidéo, notamment par l'appui aux projets d'investissement et de création d'emplois de la société Ubisoft à Montréal
- Appui au développement du secteur aéronautique de la grande région de Montréal par la participation au financement des projets de Bell Helicopter, de Pratt & Whitney Canada et de CAE
- 30 millions de dollars pour l'Institut national d'optique

❑ Soutenir la recherche et l'innovation

Les entreprises, notamment les PME, doivent avoir accès aux progrès technologiques et aux expertises nécessaires à la réalisation de leurs projets d'innovation, peu importe où elles se trouvent.

À cet égard, la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation, annoncée le 4 décembre 2006, prévoit investir 888 millions de dollars de plus d'ici 2010 pour soutenir les activités de recherche dans toutes les régions du Québec et en valoriser les résultats.

- Par cette stratégie, le gouvernement entend maximiser les investissements consentis en faisant en sorte qu'il y aura davantage de commercialisation issue des résultats de la recherche.
- Pour y arriver, le gouvernement continuera d'appuyer la recherche publique et industrielle et, surtout, renforcera les mécanismes de valorisation et de transfert vers les entreprises.

Montréal et la capitale nationale profiteront de manière très importante des investissements de cette stratégie. De plus, les régions pourront profiter de mesures spécifiques, notamment à l'égard de l'exploitation et de l'entretien d'infrastructures de recherche et de l'établissement de professeurs-chercheurs en régions.

TABLEAU 7

Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation – 2007-2010

(en millions de dollars)

	Montant
Infrastructures	408
Renforcer l'excellence de la recherche publique	221
Mieux appuyer la recherche industrielle et l'innovation en entreprise	148
Compléter et renforcer les mécanismes de valorisation et de transfert	111
TOTAL	888

En y ajoutant les mesures budgétaires totalisant 278 millions de dollars annoncées lors du *Discours sur le budget 2006-2007*, le soutien additionnel à la recherche et à l'innovation atteindra près de 1,2 milliard de dollars d'ici 2010.

❑ L'accélération du développement énergétique du Québec

L'hydroélectricité représente une force pour le Québec.

- Hydro-Québec produit, transporte, distribue et exporte de l'électricité. Elle exploite essentiellement des énergies renouvelables, principalement l'hydroélectricité.

Les besoins croissants et variés en diverses sources d'énergie et les répercussions de ces dernières sur l'environnement augmentent la pression pour trouver des solutions qui permettraient de combler ces besoins énergétiques. Depuis des décennies, les régions sont au cœur du développement énergétique du Québec.

Avec la Stratégie énergétique du Québec, le gouvernement renforce la sécurité de nos approvisionnements en énergie, accélère le développement de l'hydroélectricité et favorise le développement de la filière éolienne.

- 25 milliards de dollars d'investissement dans les dix prochaines années pour l'hydroélectricité;
- 6 milliards de dollars d'investissement pour le développement du secteur de l'éolien;
- 70 000 emplois qui seront créés.

Le 11 janvier 2007, le gouvernement a lancé le grand projet hydroélectrique Eastmain 1-A / dérivation Rupert / La Sarcelle, un investissement de près de 5 milliards de dollars.

- Il s'agit d'un projet dont les répercussions seront très importantes pour l'économie du Québec et ses régions, notamment à l'égard des régions de l'Abitibi-Témiscamingue et du Saguenay—Lac-Saint-Jean pour les secteurs de la construction et de la fabrication d'équipement.

Quant au développement de la filière éolienne, il est bien entamé : un premier bloc de 1 000 mégawatts est déjà réalisé et un appel d'offres a été lancé pour 2 000 mégawatts additionnels.

- Ce développement est particulièrement important pour la région de la Gaspésie. Déjà une dizaine d'entreprises œuvrent au développement de la filière éolienne dans cette région.

Au-delà des retombées économiques, la stratégie permettra la production d'énergie propre et renouvelable au profit de toutes les régions du Québec.

❑ La lutte aux changements climatiques

La lutte aux changements climatiques exige des actions immédiates et concertées. C'est un devoir qui incombe non seulement au gouvernement et à la communauté scientifique, mais à l'ensemble des personnes, des institutions et des entreprises qui composent les régions du Québec.

Le Québec affiche déjà un bon bilan en vue de limiter l'émission de gaz à effet de serre (GES), notamment en raison de ses investissements massifs dans la production d'énergie propre sous forme d'électricité. Avec le plan d'action 2006-2012 adopté par le gouvernement, le Québec prend résolument le leadership du développement durable en Amérique du Nord en se donnant les moyens de réduire ses émissions sous le niveau de 1990.

Ce plan est constitué de 24 actions qui s'articulent autour de deux grands objectifs :

- la réduction ou l'évitement d'émissions de GES;
- l'adaptation aux changements climatiques.

Elles consistent aussi à sensibiliser le public et à appuyer l'innovation technologique, les mesures en matière d'adaptation concernant la santé, l'environnement, les ressources et le territoire.

Les actions présentées dans ce plan d'action permettront au Québec de réduire ses émissions de GES au cours des six prochaines années.

Il est possible de relever ce défi si toutes les régions s'investissent dès maintenant.

❑ Appuyer l'essor économique de Montréal et de la capitale nationale

Au Québec, Montréal et la capitale nationale contribuent de façon majeure au développement et à la prospérité économique de l'ensemble du territoire. En fait, leur poids économique correspond à 45 %¹ de l'ensemble de l'économie québécoise.

Compte tenu de leur importance économique, Montréal et la capitale nationale profitent en bonne partie des retombées des politiques et stratégies gouvernementales de développement économique.

Ces deux grands centres urbains se distinguent particulièrement dans les activités liées à la recherche et à l'innovation ainsi qu'à l'égard des secteurs de l'aéronautique, des technologies de l'information et de la pharmaceutique.

- 67 %² des dépenses de recherche et de développement sont effectuées dans les régions de Montréal et de Québec;
- Montréal figure parmi les plus grands centres aéronautiques mondiaux avec Seattle et Toulouse;
- Montréal se classe au quatrième rang en Amérique du Nord pour la densité d'emplois dans les secteurs des technologies de l'information et de la pharmaceutique.

De plus, le gouvernement du Québec appuie l'essor économique de Montréal et de Québec notamment par le financement d'infrastructures publiques majeures et l'appui à de grands projets de développement économique.

¹ Source : Institut de la statistique du Québec. Données de 2005.

² Source : Institut de la statistique du Québec. Données de 2003.

■ Des investissements importants dans les infrastructures urbaines

Les infrastructures urbaines ont un rôle stratégique dans le développement économique. À cet égard, Montréal et la capitale nationale ont bénéficié d'investissements importants, particulièrement en ce qui concerne la santé, la recherche et l'éducation.

Parmi les grandes initiatives que le gouvernement a appuyées, notons les suivantes :

- investissement de 3,6 milliards de dollars pour la construction du Centre hospitalier de l'Université de Montréal et du Centre universitaire de santé McGill et pour la réalisation du projet *Grandir en santé* de l'Hôpital Sainte-Justine;
- 57,3 millions de dollars dans le projet d'agrandissement de l'École de technologie supérieure;
- 25 millions de dollars pour le nouveau Pavillon de sciences biologiques de l'Université du Québec à Montréal;
- 14,5 millions de dollars pour le Centre multidisciplinaire de développement en génie tissulaire à Québec;
- 7,1 millions de dollars pour le Centre de recherche Université Laval-Robert-Giffard;
- 14 millions de dollars pour la construction du Pavillon de recherche sur le cancer de l'Université McGill;
- 15 millions de dollars pour l'Institut de cardiologie de Montréal;
- 22 millions de dollars pour l'implantation du Centre de traitement sur le bois d'œuvre à l'Université Laval.

■ Un appui aux grands projets de développement économique structurants

Les grands projets de développement économique sont essentiels au maintien de la vitalité et de la consolidation de Montréal et de la capitale nationale comme moteur économique du Québec. À ce titre, le gouvernement a appuyé plusieurs projets d'envergure :

- l'investissement de 700 millions de dollars de Bell Helicopter à Mirabel pour le développement de quatre nouveaux appareils;
- l'expansion de la société Ubisoft à Montréal;
- un investissement de 630 millions de dollars de l'entreprise CAE;
- un important projet de recherche et de développement de 250 millions de dollars de la société Pratt & Whitney Canada;
- 30 millions de dollars à l'Institut national de l'optique de Québec pour son plan de développement;
- 110 millions de dollars pour le 400^e anniversaire de la ville de Québec.

L'appui au développement de ce type de projets permet ainsi à Montréal, à Québec et aux environs de consolider l'environnement économique de leur territoire.

■ Des défis à relever pour Montréal

Compte tenu de leur taille et de leur poids économique, les grandes métropoles ont des besoins spécifiques à combler et Montréal ne fait pas exception.

Montréal recevra 898,9 millions de dollars d'ici 2013 grâce à l'Entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités—2007-2013, ce qui lui assurera une plus grande stabilité financière.

Montréal anticipe tout de même une situation budgétaire préoccupante pour les prochaines années, particulièrement au titre de la mise à niveau et du développement de ses infrastructures, notamment en matière de transport en commun, de sécurité et de voirie. À ce titre, des discussions sont actuellement en cours entre le gouvernement et la Ville de Montréal pour examiner les meilleures solutions.

❑ **Un appui important aux jeunes et au développement de la culture entrepreneuriale**

Des communautés dynamiques et entreprenantes contribuent à la prospérité des régions et ce sont d'abord les individus, particulièrement les jeunes, qui en assurent l'avenir. Le gouvernement appuie l'essor des communautés, notamment par :

- la politique jeunesse et le soutien aux jeunes diplômés;
- la stratégie *Défi entrepreneuriat jeunesse*.

■ **La politique jeunesse et le soutien aux jeunes diplômés**

Dans un contexte où le vieillissement de la population pose de grands défis quant à la pérennité des services publics, il est nécessaire que les jeunes de toutes les régions puissent développer et faire valoir leur plein potentiel.

C'est dans cette optique que le gouvernement accorde son soutien aux jeunes de l'ensemble des régions. Dotée d'une enveloppe de 110 millions de dollars sur trois ans, la *Stratégie d'action jeunesse 2006-2009* vise à appuyer les générations montantes dans la réalisation de leurs ambitions.

- L'esprit de la stratégie est de s'assurer de la pleine participation de tous les jeunes et que chacun d'eux soit engagé dans un parcours menant à sa réussite personnelle et ainsi au succès collectif du Québec.

■ **Un appui au retour des jeunes dans leur communauté**

Également, le gouvernement est conscient de la difficulté qu'ont les régions périphériques à retenir leurs jeunes, particulièrement les diplômés, pour les faire contribuer à leur développement.

Afin de soutenir ces régions, le crédit d'impôt pour les nouveaux diplômés travaillant dans les régions ressources éloignées a été instauré.

- En 2005, près de 14 000 nouveaux diplômés travaillant en régions ont profité du crédit d'impôt en leur faveur pour un montant pouvant atteindre 8 000 dollars.

■ Défi de l'entrepreneuriat jeunesse

La créativité, le sens des responsabilités, l'autonomie et la solidarité sont des valeurs entrepreneuriales indispensables au développement économique du Québec et de ses régions. Pour exploiter leur plein potentiel, ces dernières doivent compter sur une base entrepreneuriale dynamique qui s'imprègne de ces valeurs,

C'est pour cette raison que le gouvernement a mis en place la stratégie Défi de l'entrepreneuriat jeunesse afin de développer une véritable culture de l'entrepreneuriat et de faire la promotion des valeurs qui y sont liées auprès des jeunes de toutes les régions du Québec.

À ce titre, la stratégie prévoit plusieurs mesures qui visent :

- à renforcer la culture entrepreneuriale chez les jeunes dans les écoles et par un environnement propice à l'émergence d'une telle culture;
- à fournir des stratégies efficaces adaptées aux jeunes et aux futurs entrepreneurs pour la réalisation de leur projet d'entreprise.

Devant les résultats probants de ces différentes mesures, le Défi de l'entrepreneuriat jeunesse, initialement doté d'une enveloppe de 21 millions de dollars (2004-2006), a été bonifié de 17 millions de dollars jusqu'en 2009 dans le cadre de la Stratégie d'action jeunesse.

❑ Le soutien au développement et à la diversification des régions et territoires en difficulté

Par ailleurs, le gouvernement reconnaît que certaines régions ou territoires en difficulté ont des besoins spécifiques à combler et des défis particuliers à relever, notamment en matière de diversification économique.

Depuis 2003, le gouvernement a posé des gestes afin de répondre à ces besoins et conjonctures particulières.

■ Soutien au secteur forestier

Avec le soutien accordé au secteur forestier, soit près de 1,4 milliard de dollars sur quatre ans, le gouvernement permet notamment la modernisation des entreprises et accorde un soutien particulier aux travailleurs des régions du Québec affectés par la crise du bois d'œuvre.

TABLEAU 8

Plan de soutien au secteur forestier – 2007-2010

(en millions de dollars)

	Montant
Annnonce d'octobre 2006	
– Main-d'œuvre	54,8
– Communautés	45,0
– Soutien au financement	425,0
– Gestion forestière	197,0
Sous-total	721,8
Budget 2006-2007 ⁽¹⁾	480,0
Budget 2005-2006	167,3
TOTAL	1 369,1

(1) Excluant l'enveloppe de prêts de 425 millions de dollars. Les sommes prévues à cet effet ont été allouées au nouveau programme de soutien à l'industrie forestière (PSIF), annoncé le 20 octobre dernier.

■ Fonds d'aide aux villes monoindustrielles

Le fonds d'aide aux villes monoindustrielles en difficulté économique permet d'appuyer les communautés dans leurs efforts de relance et de diversification économique. D'abord doté d'une enveloppe de 30 millions de dollars, le fonds a été bonifié à 75 millions de dollars dans le cadre du Plan de soutien au secteur forestier.

Des investissements majeurs dans les infrastructures publiques

Enfin, des infrastructures publiques contribuent directement à la prospérité économique, et ce, au bénéfice de l'ensemble des régions du Québec.

- Les infrastructures de transport (routes, ponts, etc.) sont indispensables au déplacement des marchandises et des personnes. Elles facilitent les échanges commerciaux entre les régions du Québec et entre le Québec et ses partenaires commerciaux.
- Les diverses infrastructures municipales, notamment celles relatives à l'assainissement et au traitement de l'eau, sont essentielles au fonctionnement des entreprises ainsi qu'à la santé et à la qualité de vie des individus. Elles représentent un facteur important de localisation des entreprises.
- Les infrastructures de santé sont essentielles au bien-être et à la santé de la population et des travailleurs et concourent à créer un avantage compétitif pour le Québec. Les infrastructures en éducation contribuent à la formation des travailleurs, à la recherche et à l'innovation qui sont des déterminants de premier plan de la productivité et de la compétitivité.

Depuis 2003, le gouvernement du Québec a fait des efforts importants en faveur des infrastructures. Ainsi, les investissements en immobilisations sont passés de 2,9 milliards de dollars, en moyenne, pour la période 1997-1998 à 2002-2003, à 4,7 milliards de dollars en 2006-2007.

TABLEAU 9

Investissements publics en immobilisations (contribution du gouvernement en millions de dollars)

	Moyenne 1997-1998 à 2002-2003	2006-2007	Variation
Établissements de santé et de services sociaux	575	1 007	432
Établissements d'enseignement	704	784	80
Réseau routier	649	1 197 ⁽¹⁾	548
Infrastructures municipales et transport en commun	261	623	362
Autres infrastructures publiques	740	1 114	374
TOTAL	2 929	4 725	1 796

(1) Le budget total pour le réseau routier s'élève à 1 300 millions de dollars, incluant des dépenses non capitalisables de 103 millions de dollars.

Source : Ministère des Finances du Québec.

Une part de ces investissements est consacrée au maintien des actifs.

- Par exemple, les hôpitaux et les institutions d'enseignement disposent maintenant d'une enveloppe équivalente à 2 % de la valeur des immeubles pour assurer leur maintien en bon état, à laquelle s'ajoute, pour la santé, une enveloppe de 1 % pour les travaux de réaménagement et de transformation visant à améliorer la qualité des services.

L'effort consenti en matière d'infrastructures a été particulièrement important à l'égard du réseau routier. En effet, en 2006-2007, 1,3 milliard de dollars auront été investis dans ce réseau, dont :

- 421 millions de dollars pour son développement;
- 879 millions de dollars pour sa préservation.

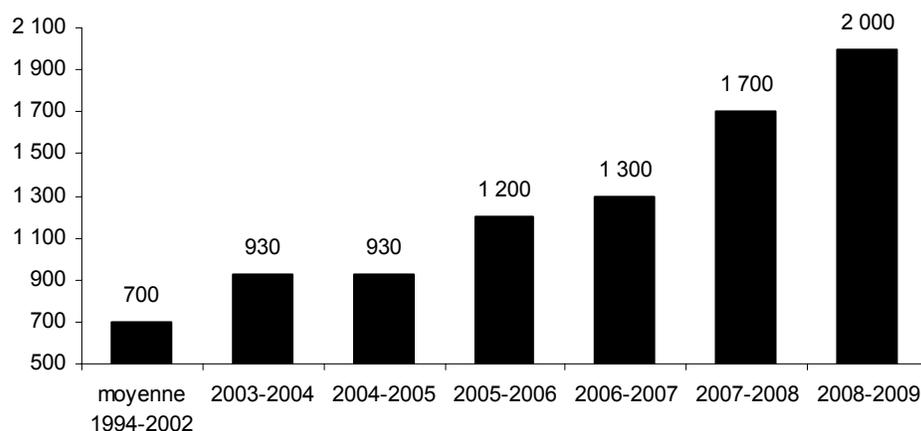
Ce niveau d'investissement représente une augmentation de plus de 500 millions de dollars par rapport à la moyenne investie durant la période allant de 1997-1998 à 2002-2003.

De plus, le gouvernement investit 1,7 milliard de dollars dans le réseau routier en 2007-2008 et 2 milliards de dollars en 2008-2009.

GRAPHIQUE 13

Progression des investissements routiers

(en millions de dollars)



Source : Ministère des Transports du Québec.

Le gouvernement développe les infrastructures de transport partout au Québec

- Investissement de 157 millions de dollars pour le prolongement de l'autoroute 20 de Cacouna à Trois-Pistoles dans le Bas-Saint-Laurent
- 70 millions de dollars pour l'aménagement de la Promenade Samuel-De Champlain à Québec
- Investissement de plus de 300 millions de dollars pour la rénovation des équipements du métro de Montréal
- Investissement de 30 millions de dollars pour l'axe routier 73/173 en Chaudière-Appalaches
- 15 millions de dollars pour la modernisation de l'Aéroport international Jean-Lesage à Québec
- Investissement de 1,7 milliard de dollars pour le prolongement de l'autoroute 30 et de 300 millions de dollars pour l'autoroute 25
- Investissement de 256 millions de dollars pour le prolongement de l'autoroute 50 en Outaouais
- Appui financier pour le prolongement de l'axe routier Robert-Bourassa (anciennement l'autoroute du Vallon) à Québec
- Investissement de 300 millions de dollars pour le développement de la desserte du train de l'Est de Montréal
- Projet d'investissement de 100 millions de dollars pour le prolongement de l'axe routier 138 entre les localités de Kégaska et de Vieux-Port sur la Basse-Côte-Nord
- Entente entre les gouvernements du Québec et du Canada sur le parachèvement de l'autoroute 30 sur la Rive-Sud de Montréal vers l'ouest

☐ Transport collectif

En juin 2006, le gouvernement a rendu publique la nouvelle politique québécoise du transport collectif. Cette politique s'inscrit directement dans la mise en œuvre du développement durable en raison des dimensions économique, environnementale et sociale liées à l'utilisation du transport collectif.

L'objectif du gouvernement est d'accroître l'utilisation du transport collectif partout au Québec, tant dans les milieux urbains que ruraux. Pour ce faire, le gouvernement appuie des initiatives visant l'amélioration des services, la modernisation des équipements et le développement d'alternatives à l'automobile.

En plus du financement provenant des programmes réguliers du ministère des Transports et de la Société de financement des infrastructures locales (SOFIL), la politique prévoit que le gouvernement consacrera au transport collectif une somme additionnelle de 130 millions de dollars par année provenant du volet du Fonds vert mis en place dans le cadre du Plan d'action sur les changements climatiques.

❑ Infrastructures sportives et culturelles améliorées

Par ailleurs, afin de garantir l'accès à des installations sportives modernes et sécuritaires, le Budget 2006-2007 a annoncé la création du Fonds de développement du sport et de l'activité physique. Le gouvernement utilise ce fonds comme levier pour générer un demi-milliard d'investissement pour des équipements sportifs et récréatifs dans les régions. Des projets sont déjà en branle dans les diverses communautés du Québec.

Enfin, le Budget 2006-2007 a également permis d'accentuer les efforts du gouvernement en faveur du patrimoine avec l'annonce de la création du Fonds culturel du patrimoine québécois doté d'une enveloppe de 10 millions de dollars par année. Au cours des cinq prochaines années, ce sont 200 millions de dollars qui permettront à plusieurs régions de mettre de l'avant des projets valorisant le patrimoine culturel québécois.

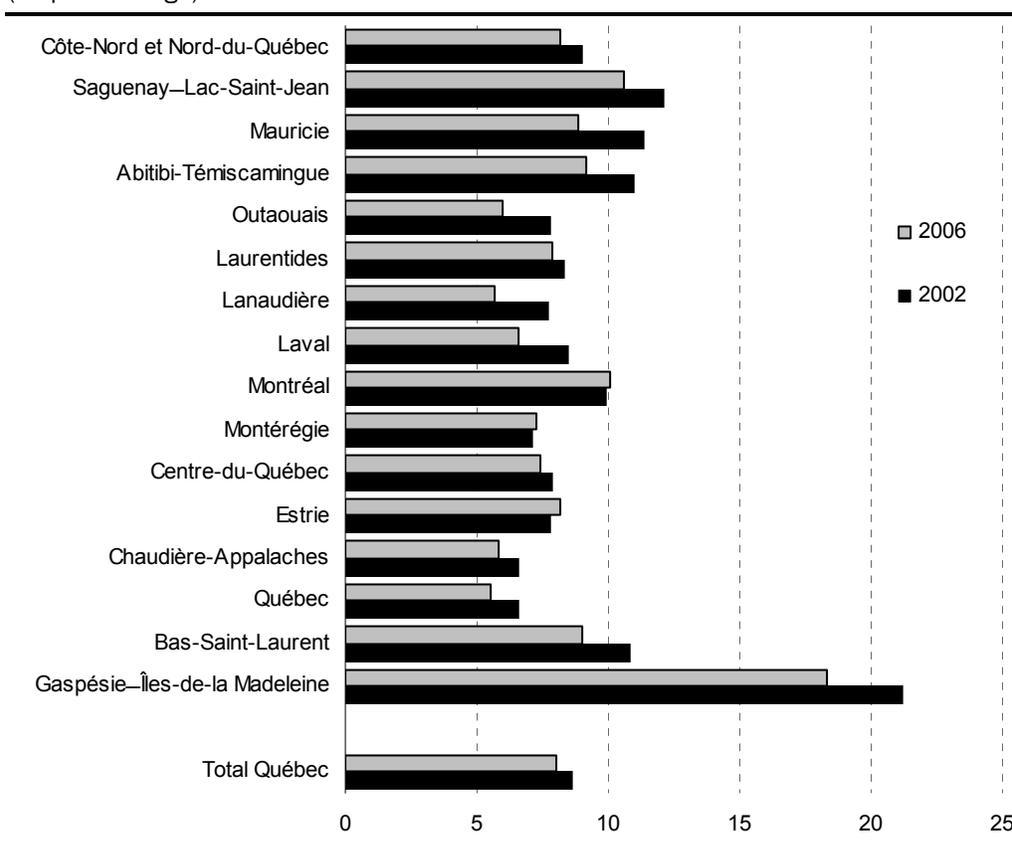
Des gestes qui ont porté des fruits

Les gestes posés par le gouvernement ont contribué à la prospérité de l'ensemble des régions, comme en témoignent :

- la réduction du taux de chômage en régions;
- la mobilisation des intervenants régionaux à l'égard de leur développement économique et social.

GRAPHIQUE 14

Taux de chômage dans les régions du Québec (en pourcentage)



Source : Statistique Canada.

CONCLUSION : IL FAUT ALLER PLUS LOIN

En près de quatre ans, le gouvernement a multiplié les gestes afin de favoriser la croissance économique, la création de richesse et la prospérité de l'ensemble des régions du Québec. Et même s'il reste encore beaucoup à faire, les résultats sont aujourd'hui au rendez-vous.

L'économie se porte bien. L'action du gouvernement a contribué à la croissance économique. Grâce à une gestion rigoureuse et transparente des finances publiques, à l'allègement du fardeau fiscal des particuliers et des entreprises, à la réduction du poids de la dette, à l'amélioration des infrastructures et à des mesures visant à stimuler l'investissement, il est possible d'affirmer que le Québec est mieux armé, aujourd'hui qu'hier, pour affronter les défis qui se présentent.

Grâce à l'action du gouvernement, les régions disposent enfin de leviers d'intervention importants et ont davantage de ressources pour assurer leur avenir et assumer le leadership qui leur revient.

Néanmoins, le défi que représentent l'occupation harmonieuse du territoire et son développement restera toujours présent pour un territoire aussi vaste que le nôtre. Il faut en tenir compte et explorer sans cesse de nouvelles avenues de développement. Il faut surtout être conscient que le Québec et ses régions ne sont pas en concurrence avec eux-mêmes. Montréal n'est pas en concurrence avec Québec. Le Bas-Saint-Laurent n'est pas en concurrence avec l'Abitibi-Témiscamingue. Nos concurrents, nous les connaissons. Ce sont Boston, São Paulo ou Bangalore.

Pour faire face à cette concurrence dans les prochaines décennies, il faudra que les régions du Québec continuent à exploiter au maximum leur potentiel de développement. Ainsi, ce sera l'ensemble du Québec qui pourra profiter d'une prospérité accrue.

Questions pour les consultations

1. Les efforts du gouvernement pour maintenir l'équilibre budgétaire et contrôler les dépenses ont donné des résultats, en particulier le relèvement de la cote de crédit du Québec. Êtes-vous d'accord pour que cette orientation demeure une priorité?
2. Quels moyens additionnels le gouvernement devrait-il privilégier pour appuyer le développement du potentiel des diverses régions?
3. Comment le gouvernement peut-il favoriser l'éclosion et le développement de nouvelles entreprises dans chacune des régions du Québec?
4. Le gouvernement devrait-il modifier les mesures en faveur des jeunes, particulièrement celles qui visent leur rétention et leur retour dans les régions ressources et le développement de la relève, notamment dans l'agriculture?
5. Comment le gouvernement peut-il s'assurer d'être équitable envers toutes les régions du Québec tout en répondant aux besoins particuliers de certaines d'entre elles?

Participez à notre consultation en ligne à l'adresse suivante :

www.finances.gouv.qc.ca

